

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant Interdiction de Circulation
Place de la mairie
Le dimanche 25 mai 2025

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation au niveau de la place de la mairie, lors d'une fin d'après-midi musicale, organisée par la commune de Saint-Quay-Perros, le dimanche 25 mai 2025 de 17H à 20H

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite au niveau de la place de la mairie, le dimanche 25 mai 2025 de **15H à 21H**

Article 2 : Les véhicules seront déviés par :

- La rue de Park Ar Chr'a – VC N°5
- La rue de Crec'h Ar Goff – VC N°7
- La rue de l'église – VC N° 4

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant l'interdiction de circulation, et les déviations correspondantes, seront mises en place par les Services Techniques de la commune, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 25 mai 2025

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 20 mai 2025

LE DROUMAGUET Joël
Conseiller Municipal délégué à la sécurité

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 20 mai 2025



